

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > CAP - Esthétique Cosmétique Parfumerie

CAP - Esthétique Cosmétique Parfumerie

Code de la fiche :
RNCP39030

Etat :
Active

[↓ Télécharger](#) [? Aide en ligne](#) [Europass](#)

L'essentiel



Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 3



Code(s) NSF

336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes



Formacode(s)

42032 : Esthétique soin corporel



Date d'échéance
de l'enregistrement

31-12-2028

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'accès

[Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations](#)

[Base légale](#)

[Pour plus d'informations](#)

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	11004301500012	-	-

Une question ?

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire du CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie maîtrise les techniques de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds. Il peut notamment réaliser des épilations, des soins de manucure, et des maquillages.

Il conseille la clientèle, assure la démonstration et la vente des produits de soins, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie.

Il peut également assurer la gestion des stocks, l'organisation des rendez-vous et les encaissements.

Ce professionnel exerce principalement en institut de beauté mais aussi en parfumerie, en salon de coiffure, dans les grands magasins ou les grandes surfaces. Il peut également travailler à domicile ou dans un établissement de soins (établissement de cure, de convalescence, de réadaptation...).

Activités visées :

- soins esthétiques visage, mains et pieds
- maquillage visage et ongles
- techniques esthétiques liées aux phanères
- conseil à la clientèle et vente de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- conseil à la clientèle et vente de prestations esthétiques

Les principales activités sont les suivantes :

Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds, soins de beauté et de bien-être

- Réalisation de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds
- Réalisation de maquillage du visage
- Information, conseil et conduite d'une prestation UV

Techniques esthétiques liées aux phanères

- Réalisation d'une épilation
- Réalisation d'une coloration des cils ou sourcils
- Réalisation de soins des ongles
- Réalisation de maquillage des ongles

Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut

- Accueil et identification des attentes, des motivations et des besoins de la clientèle
- Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- Suivi et fidélisation de la clientèle
- Mise en valeur et promotion de produits, de prestations
- Organisation du planning de rendez-vous
- Participation à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

Compétences attestées :

Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds

- Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
- Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage

Techniques esthétiques liées aux phanères

- Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
- Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles

Conduite d'un institut de beauté et de bien-être - relation avec la clientèle et vie de l'institut

- Accueillir et prendre en charge la clientèle
- Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
- Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
- Organiser un planning de rendez-vous
- Participer à la vie de l'institut de beauté et de bien-être

Français

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
- Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F)
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)

Une question ?

- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)

Histoire-géographie - Enseignement moral et civique

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC).

Mathématiques et physique-chimie

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés.

Education physique et sportive

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique.

Prévention-santé-environnement

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence.

Langue vivante étrangère

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- Comprendre la langue orale
- Comprendre un document écrit
- S'exprimer à l'écrit
- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

Langue vivante (bloc facultatif)

L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral
- Comprendre un document écrit

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

Arts appliqués et cultures artistiques (bloc facultatif)

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design.

Mobilité (bloc facultatif)

- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger
- Caractériser le contexte professionnel étranger
- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger
- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France

Une question ?

- Se repérer dans un nouvel environnement
- Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil.

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions des épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la V.A.E.

Blocs de compétences

RNCP39030BC01 - Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques - Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat). Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au (CCF). Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Contrôle en cours de formation (CCF)</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance</p> <p>Candidats individuels : Ponctuel pratique et écrite</p>

RNCP39030BC02 - Techniques esthétiques liées aux phanères

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères - Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat). Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au (CCF). Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance</p> <p>Candidats individuels : Ponctuel pratique et écrite</p>

RNCP39030BC03 - Conduite d'un institut de beauté et de bien-être - relation avec la clientèle et vie de l'institut

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et prendre en charge la clientèle - Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques - Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations - Organiser un planning de rendez-vous - Participer à la vie de l'institut de beauté et de bien-être 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat). Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au (CCF). Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance</p> <p>Candidats individuels : Ponctuel orale</p>

Une question ?

RNCP39030BC04 - Français et Histoire-géographie - Enseignement moral et civique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) - Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F) - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) <p>Histoire-géographie - Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC). 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit et oral</p>

RNCP39030BC05 - Mathématiques et physique-chimie

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés. 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit</p>

RNCP39030BC06 - Education physique et sportive

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique. 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit</p>

RNCP39030BC07 - Langue vivante étrangère

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.</p>	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel oral</p>

RNCP39030BC08 - Arts appliqués et cultures artistiques (bloc facultatif)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design - Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé - Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques - Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design - Consolider une proposition - Présenter graphiquement ou en volume une intention - Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design. 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel écrit</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit et pratique</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition des blocs de compétences par les candidats préparant à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

- instituts de beauté et de bien-être :
 - indépendants, franchisés ou affiliés
 - en établissements de thalassothérapie, de balnéothérapie
 - en établissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme
 - en établissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées
 - mobiles, à domicile
- centres esthétiques spécialisés (*) : beauté des ongles, bronzage, épilation, maquillage

Une question ?

- parfumerie (*) avec ou sans activités esthétiques intégrées
 - parapharmacies avec ou sans activités esthétiques intégrées
 - salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées (*)
 - entreprises de distribution au public de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle
- (*) - (indépendant, franchisé, ou affilié)

Type d'emplois accessibles :

- esthéticien qualifié
- conseiller de vente auprès de la clientèle (*)

chef d'entreprise (*)

(*) ces emplois intègrent les caractéristiques d'emploi de l'esthéticien qualifié

Code(s) ROME :

D1208 - Soins esthétiques et corporels

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité de l'esthéticien est conditionnée par le respect de l'article 16 de la loi du 5 juillet 1996 et du décret 98-246 du 2 avril 1998, modifiés.

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	O	N	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.

Une question ?

Voie d'accès à la certification	O u i	N o n	Composition des jurys
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.
Par candidature individuelle	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.
Par expérience	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.

	O u i	N o n
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance totale :

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance
<u>RNCP31041 - CAP - Esthétique Cosmétique Parfumerie</u>

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Une question ?

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Art. D337-1 à D337-25-1 du Code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...):

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
21/07/2018	Arrêté du 25 juin 2018 portant création de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Date de publication de la fiche	23-05-2024
Date de début des parcours certifiants	01-01-2024
Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-12-2030

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP31041</u>	CAP - Esthétique Cosmétique Parfumerie

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

Une question ?